

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 JUIN 2017

La 20^{ème} assemblée générale de l'Association s'est tenue le samedi 17 juin 2017 à 10h30 dans les locaux de l'Hôtel du Département, à Strasbourg. En ouverture, le président de l'Association, Francis Hirn, a dit ses remerciements au Président Frédéric Bierry, représenté par Jean-Philippe Maurer, d'avoir accepté d'accueillir notre assemblée générale au siège du Conseil départemental, une institution à laquelle avait appartenu Marcel Rudloff.

Le Président souhaite ensuite une très cordiale bienvenue aux membres présents venus très nombreux en ce samedi matin d'été. Il présente les demandes d'excuses de membres et personnalités empêchés, en particulier Roland Ries, représenté par Alain Fontanel, Philippe Richert et Fabienne Keller.

A son tour Jean-Philippe Maurer souhaite la bienvenue aux membres de l'association qu'il remercie pour la qualité du travail réalisé, sa tolérance vigilante et son esprit critique. Cela participe de l'esprit de Strasbourg, de son ouverture européenne et, plus largement, de la tradition humaniste rhénane souvent évoquée. Suite au décès de Helmut Kohl il évoque sa contribution majeure à la réunification allemande, à l'ouverture à l'Est et à l'idéal démocratique européen, idéal que partageait également Marcel Rudloff. Il remercie Francis Hirn pour son engagement et salue la présence de Jean-Jacques Gsell et Alain Fontanel.

Conformément à la tradition, le Président évoqua ensuite le souvenir de Marcel et Marguerite Rudloff, et rendit hommage également à la mémoire des membres de l'Association, disparus depuis la dernière assemblée générale, en particulier : Marianne Kiehl-Rudloff, sœur de Marcel et membre fondatrice, (+9 juillet), Pierre Karli (+21 mai), ancien lauréat du Prix de la Tolérance) et Jeanne Maurer (+27 janvier), ancienne lauréate du Prix spécial, tous fidèles membres et adhérents de la première heure. A également été associé à ce moment de recueillement l'ancien Chancelier allemand Helmut Kohl, décédé la veille.

Après avoir constaté que l'Assemblée Générale était régulièrement constituée (25 membres présents et 31 membres excusés, dont 22 ayant transmis un pouvoir), le président déclara ouverte l'Assemblée Générale 2017 et passa au premier point de l'ordre du jour, l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2016 (réunie le 18 juin 2016 à la Maison de l'Avocat à Strasbourg) qui avait été adressé par mail ou par courrier à l'ensemble des membres de l'Association et qui est aussi accessible en ligne sur le site Internet www.marcel-rudloff-tolerance.com. Aucune remarque n'étant formulée, ce procès-verbal fut soumis au vote et adopté à l'unanimité. Le président fit ensuite lecture du rapport moral et d'activité ci-dessous, conformément au point 2 de l'ordre du jour.

1. Rapport moral et d'activité

Ce rapport porte prioritairement sur l'année 2016 sur laquelle nous devons statuer aujourd'hui, mais bien évidemment, conformément à l'usage, nous évoquerons également de manière plus rapide les événements du premier semestre de l'année en cours. L'année 2016 a été particulièrement riche en activités, notamment celles dédiées plus particulièrement au 20^{ème} anniversaire du décès de Marcel Rudloff. Le groupe de travail ad hoc, était piloté par notre vice-président Albert Hamm qui a tout lieu d'être fier de la qualité et de la réussite du programme qu'il avait élaboré, en ne ménageant ni son temps, ni son enthousiasme.

L'ensemble des activités de 2016 figurent dans la revue de presse préparée une nouvelle fois à votre attention et qui vous a été mise à disposition à votre arrivée à l'entrée de la salle. En plus des événements spéciaux liés au 20^{ème} anniversaire vous y retrouvez notamment les deux manifestations majeures que sont le Prix de la Tolérance Marcel Rudloff, d'une part, et les prix spéciaux pour les jeunes (lycéens, collégiens et écoliers d'Alsace), d'autre part, qui sont notre marque de fabrique et le support de notoriété de l'Association.

Toutes ces activités sont le fruit des travaux du Conseil d'Administration qui comprend à ce jour 34 personnes (Philippe Edel étant le dernier membre qui nous a rejoints). Tous doivent être remerciés pour leur disponibilité et leur dévouement. Cela vaut notamment pour le Bureau de l'Association plus particulièrement sollicité. Il est composé de votre président, de trois vice-présidents (Geneviève Rudloff, Marie-Paule Urban et Albert Hamm qui fait également office de secrétaire, suite au départ de Christine Hoppé), et du trésorier (Bernard Scharly); Quelques autres administrateurs sont fortement mis à contribution, en particulier Louis Oster, qui préside le Jury du prix de la Tolérance, Gauvain Ramis qui gère le site internet, Hélène Niederberger-Rudloff et Jean-Paul Brion qui sont engagés avec Geneviève dans notre action pour les prix jeunes, en partenariat avec le Rectorat.

Pendant l'année 2016 le Conseil d'Administration s'est réuni à quatre reprises à la Maison de la Région qui nous met aimablement la belle salle Marcel Rudloff à disposition : le 1^{er} février (21 présents), le 17 mai (14 présents), le 10 octobre (21 présents) et le 28 novembre (23 présents). Vous aurez noté l'exceptionnelle assiduité avec une moyenne de 20 sur 34.

L'une des tâches les plus nobles du Conseil d'administration est de valider tous les ans le choix du lauréat du « Prix de la Tolérance Marcel Rudloff », à partir des propositions collectées et présentées par le Président du Jury, Louis Oster. Je rappelle que depuis quelques années maintenant nous donnons la possibilité à l'ensemble des membres de nous faire part de leurs suggestions. La décision finale est prise par le Conseil d'administration après tri et évaluation des possibles, donc au terme d'un processus rigoureux et bien au point.

C'est ainsi que pour le lauréat 2016 le choix s'est porté sur la formidable Latifa Ibn Ziaten qui suite à l'assassinat de son fils, réalise, sans relâche un travail exceptionnel, en particulier auprès des jeunes, pour leur inculquer les valeurs du vivre ensemble et le respect des autres. Cela a donné lieu, le 11 mars, à une très belle cérémonie qui aurait dû avoir une nouvelle fois pour cadre la Cour européenne des Droits de l'Homme. Mais alors que tout était organisé, nous avons appris que le Président de la République avait choisi le même moment pour remettre à notre lauréate, les insignes de Chevalier de la Légion d'Honneur, au Palais de l'Élysée. Nous avons donc avancé notre cérémonie au matin dans le cadre majestueux de l'Hôtel de Ville où le Maire Roland Ries nous a offert l'hospitalité de la Ville. La cérémonie était rehaussée par la prestation chantée des Muses. Madame Ibn Ziaten a ainsi pu rejoindre Paris immédiatement après la manifestation.

Arrivée à Strasbourg la veille, elle nous avait fait l'honneur d'assister à la messe du souvenir que le Chanoine Michel Wackenheim, archiprêtre de la cathédrale, avait accepté de célébrer dans la crypte de la Cathédrale, le 10 mars à 18h30. Cet office, rehaussé par deux ensembles vocaux : la chorale Quintessence de notre ami Antoine Gentner et la Scola grégorienne, dans un lieu qui lui était particulièrement cher, marquait très solennellement le début des moments de mémoire pour les 20 ans du décès de Marcel Rudloff. Il a été suivi quelques jours après, le 23 mars, jour anniversaire, d'un moment de recueillement et d'un dépôt de gerbe, devant la stèle du square qui porte son nom grâce à Roland Ries.

Pour marquer l'attachement de notre ami au monde sportif, plusieurs épreuves ont été dotées d'un trophée « Marcel Rudloff ». Des coupes ont ainsi été remises lors d'une compétition de gymnastique de l'AGR à Strasbourg, le 13 mars, puis à l'occasion d'un tournoi de tennis de table à Gerstheim, le 17 avril, également le 15 mai, dans le cadre des remise des prix des Courses sur route de Strasbourg, et enfin, le 3 juillet à l'occasion d'une autre course populaire, la Robertsauvienne. A chaque fois, c'était l'occasion de rappeler la mémoire de Marcel Rudloff et la raison d'être de notre association.

Mais le grand moment de cette année 2016 aura été notre présence à la réception officielle du Dalaï Lama à l'Hôtel de Ville de Strasbourg, le 15 septembre, où nous avons pu lui remettre un Prix exceptionnel de la Tolérance, toujours dans le cadre des 20 ans. Une initiative que nous devons à Alain Fontanel.

Toujours pour marquer les 20 ans de la disparition de Marcel Rudloff, nous avons organisé le 1^{er} avril à L'Odyssée, une soirée de projection, suivie d'un débat, animé par Jean-Paul Costa, Faruk Günaltay et Albert Hamm, autour du merveilleux film de Nadine Labaki « *Et maintenant où on va ?* ». De son côté « La Choucrouterie », dont Marguerite Rudloff était la marraine et Marcel un ardent supporter, avait dédicacé la soirée du 10 avril à notre ami. Enfin grâce à l'intervention d'Annick de Montgolfier le concert des Noëlies du 26 novembre, en l'Eglise de Chatenois, située à côté du centre de randonnée qui porte son nom, a également été dédié à la mémoire de Marcel Rudloff.

Le prix jeunes a été une autre action majeure de l'année 2016. Nous nous félicitons du partenariat enthousiaste du Rectorat qui apporte sa contribution à notre équipe en charge du dossier, composée de Geneviève Rudloff, Hélène Rudloff-Niederberger et Jean-Paul Brion. Grâce à l'appui des services du Rectorat, l'opération a réussi à trouver une petite place dans un contexte concurrentiel encombré où les sollicitations et propositions ne manquent pas. Les dossiers présentés ne sont pas très nombreux mais toujours de très grande qualité. L'opération bénéficie également du partenariat de la Région et des deux Conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

La cérémonie de remise des prix s'est tenue le mercredi 29 juin dans les locaux du Canopé (CRDP), en présence du représentant de la Rectrice Sophie Béjean, d'Elsa Schalck (au titre de la Région), de Geneviève et d'Hélène Rudloff-Niederberger, et de Jean-Paul Brion, les lauréats ont été récompensés par la remise d'un diplôme et d'un chèque. Votre président se souviendra durablement de cette manifestation, puisqu'à la sortie sa voiture avait été visitée et vidée de toutes ses affaires personnelles (portefeuille, ordinateurs, serviette, clés, blousons, etc.).

Les cinq établissements primés par le jury pour 2016 sont :

- ! Le Lycée Jean-Jacques Henner d'Altkirch (avec le partenariat du Conseil régional), pour une réflexion collective sur la notion de tolérance et l'organisation d'un cours de danse autour de ce thème.
- ! Le Collège Forlen de Saint-Louis (avec le partenariat du Conseil général du Haut-Rhin), pour différentes réalisations à partir de l'analyse de films connus : poèmes, dessins, collages et photomontages.
- ! Le Collège Kléber de Haguenau (avec le partenariat du Conseil Général du Bas-Rhin), pour une série de peintures autour de l'idée de tolérance et du mieux vivre ensemble.

Les deux autres établissements ont été primés par notre Association :

- ! L'Ecole Elémentaire de Wingen, pour une réflexion autour de la tolérance et de l'intolérance, et la réalisation d'un clip sur la chanson « Soleil » de Grégoire.
- ! Le Collège Solignac, avec un prix spécial « 20 ans », pour la réalisation d'une vidéo destinée à mettre en évidence l'idée de tolérance et du vivre ensemble.

Plusieurs autres faits significatifs ont marqué la vie de l'Association en 2016, il y a lieu de rappeler pêle-mêle :

- ! Le concert du Festival Musica, le 6 octobre au PMC (salle Erasme). Parrainé par les DNA et ProHelvetia, il était dédié à la mémoire de Marcel Rudloff, grâce à la complicité de notre ami et membre Jean-Dominique Marco, directeur du Festival.
- ! Le dépôt de gerbe sur la tombe de Marguerite et Marcel Rudloff, et de Marianne Kiehl-Rudloff, le 1^{er} novembre. Aux côtés de la famille (Geneviève, Hélène et Elisabeth Kiehl) et des élus (Olivier Bitz pour la Ville, Martine Calderoli-Lotz pour la Région), et de Joseph Daul, l'Association était fortement représentée par votre président, Albert Hamm, Elena Christmann, François

Brunagel, ainsi que Fernand Knorr et son fils Christophe, que la délégation a accompagnés ensuite sur la tombe d'Yvonne Knorr pour y déposer des fleurs.

- ! Notre soutien renouvelé pour un montant symbolique à une sympathique initiative de jeunes du Bénin qui ont lancé une action originale pour la tolérance et le respect mutuel (« *Olympiades pour les Jeunes* »).
- ! Et enfin notre Assemblée générale qui s'est tenue le 18 juin au nouveau siège de l'Ordre des Avocats à Strasbourg, dans la salle du conseil qui porte le nom de Marcel Rudloff, en présence de 35 membres, soit le tiers de notre effectif de cotisants.

Tous ces événements, sont régulièrement mis en ligne et documentés par Gauvain Ramis sur notre site www.marcel-rudloff-tolerance.com que je vous invite à visiter de temps à autre. En effet, nous disposons désormais d'un tout nouveau site, plus ergonomique et plus attractif. Vous y trouverez aussi, en plus de l'histoire de l'Association, des textes de Marcel Rudloff, et vous pourrez y visionner des films et des photos, mais aussi consulter et lire plusieurs documents intéressants, en particulier la totalité du livre d'Alain Howiller. Nous remercions notre jeune administrateur Gauvain Ramis pour le temps qu'il consacre au suivi et à la mise à jour de ce site qui est une vitrine indispensable pour la mémoire de notre association et son rayonnement.

Donc, au total, une année 2016 avec une activité particulièrement dense en raison des initiatives prises pour marquer les 20 ans du décès de Marcel Rudloff et rappeler à cette occasion notre volonté de perpétuer sa mémoire et de militer pour la promotion et la défense de l'esprit de tolérance, ces belles valeurs qu'il incarnait si bien.

Et maintenant quelques mots rapides sur l'année 2017 déjà largement consommée vu le calendrier habituel de notre association dont les faits majeurs ont lieu lors du premier semestre. Après une année exceptionnelle nous avons retrouvé notre rythme de croisière.

Le grand moment de ce début d'année aura été une fois de plus la cérémonie de remise du Prix de la Tolérance le 10 mars à Pietro Bartolo, le célèbre médecin des migrants à Lampedusa. Une très belle cérémonie tenue dans le lieu habituel au Palais des Droits de l'Homme. Nous garderons tous le souvenir d'un personnage absolument extraordinaire, aussi courageux que sensible. Je ne sais pour quelle raison, alors qu'il a déjà été l'objet des honneurs les plus divers et des distinctions les plus prestigieuses à travers le monde, il a été particulièrement sensible et honoré de recevoir notre Prix de la Tolérance. Les 36 heures qu'il a passées en notre compagnie nous ont tous un peu transformés, et ce n'est pas Claude Fleck, qui a été son dévoué chauffeur et accompagnateur, qui me contredira.

La veille de la cérémonie, Pietro Bartolo avait tenu à assister à la projection de « *Fuocoammare* » très saisissant film documentaire, écrit et réalisé par Gianfranco Rosi, consacré à son vécu quasi quotidien de sauvetage et d'accueil de réfugiés. Son long témoignage oral, après la projection, en présence de Jean-Paul Costa, nous a profondément touchés.

Dans deux jours, lundi le 19 juin, aura lieu, dans les locaux du Rectorat, la cérémonie de remise du Prix jeunes de la Tolérance. Sur les 12 dossiers réceptionnés, le jury a décidé de primer 4 lauréats pour 2017 : le Lycée Emile Mathis à Schiltigheim, le Lycée Martin Schongauer à Colmar, le Collège Françoise Dolto à Reichshoffen et le Collège Saint-Exupéry à Mulhouse. Nous y reviendrons lors de notre prochaine Assemblée générale.

Finalement quelques mots sur la situation financière de l'Association sans entrer dans le détail des comptes, afin de ne pas trop empiéter sur la présentation qui va vous être faite par notre excellent trésorier, Bernard Scharly.

Le nombre de nos membres qui pouvait atteindre 140 à 150 cotisants au cours des premiers exercices, était en léger recul ces dernières années : 119 en 2009, 116 en 2010, 112 en 2011, 110 en 2012, un pic de 124 en 2013, 110 en 2014, 103 en 2015. Une légère reprise a été notée pour 2016, avec 112 cotisants, certainement le résultat de notre dynamisme, mais un score obtenu après plusieurs relances qui frisaient le harcèlement ! Malgré quelques nouvelles adhésions, l'âge moyen de nos membres les plus fidèles rendra de plus en plus difficile de rester à ce niveau, N'hésitez pas à convaincre vos amis et proches : nous offrons un excellent rapport qualité/prix !

Mais les seules cotisations ne suffiraient pas, pour maintenir nos activités à leur niveau actuel. Notre très grande reconnaissance doit aller aux deux collectivités qui nous ont aidés sans discontinuer depuis le départ, en nous attribuant année après année, de manière quasi systématique, une partie importante des moyens dont nous avons besoin pour conduire correctement nos activités majeures. Je veux parler bien évidemment du Conseil Régional (subvention de 3.100 €) et de la Ville de Strasbourg (subvention de 3.000 €). Merci à Philippe Richert et à Roland Ries qui siègent tous deux à notre Conseil d'administration et qui soutiennent fidèlement notre œuvre. Le Conseil départemental du Bas-Rhin et le Conseil départemental du Haut-Rhin, parrainent tous les deux un prix jeunes (catégorie collèges) et fournissent la dotation pour un montant de 500 €.

Malgré des ressources financières qui pourront être au mieux maintenues, nous arrivons néanmoins à faire face grâce à une gestion prudente et sage : pas de frais généraux inutiles, pas de dépenses de confort, et prise en charge de coûts ou de prestations fournies par des tiers, notamment par mon entreprise et celle de notre trésorier. Ceci nous a permis de constituer progressivement une petite réserve de sécurité, pour faire face à des situations imprévues ou des mauvaises surprises éventuelles. Une baisse brutale de ressources ne mettrait donc pas immédiatement en péril notre fonctionnement, mais la question des ressources pourrait resurgir à moyen terme et nécessiter des solutions nouvelles. Pour autant, et malgré un léger déficit d'exploitation, enregistré pour la deuxième année consécutive, nous n'entendons pas vous proposer de décider d'une augmentation du tarif des cotisations.

Pour terminer, je veux dire mes remerciements, sincères et chaleureux, pour leur dévouement, leur disponibilité et leur générosité, à l'ensemble de mes collègues du Conseil d'administration, et plus spécialement à Albert Hamm qui me seconde formidablement et qui multiplie les tâches pas toujours très nobles, j'en sais quelque chose, et aussi à Bernard Scharly, notre trésorier, qui ne ménage pas ses

efforts et son temps pour bien gérer et tenir nos comptes. De plus, ils ont repris ensemble l'essentiel du travail que la secrétaire faisait précédemment.

Ma reconnaissance spéciale va également à nos autres vice-présidents : Geneviève Rudloff et Marie-Paule Urban, sans oublier Louis Oster qui préside avec une grande expertise le Jury du Prix Marcel Rudloff, Gauvain Ramis qui veille sur notre site web, et enfin Hélène Niederberger-Rudloff, et Jean-Paul Brion pleinement investis sur les Prix jeunes, auprès des écoles, collèges et lycées d'Alsace.

Sur eux tous repose le dynamisme de notre Association, mais également sur vous, nos fidèles membres. Merci à vous tous de contribuer à ce beau projet et merci d'être été présents ce matin. Merci enfin à ceux, nombreux, empêchés qui se sont donné la peine de nous transmettre un pouvoir ou simplement leurs excuses. Votre fidélité à tous est émouvante, encourageante et stimulante.

2. Rapport financier (présenté par le trésorier Bernard Scharly)

○ **Compte de résultat 2016**

! **Les produits** de l'année 2016 se sont montés à 11 951 € contre 11 980 € en 2015.

Ce montant se décompose ainsi :

- 4 851 € de cotisations contre 4 880 € en 2015,
- 7 100 € de subventions comme l'année précédente.

Nous avons bénéficié de subventions de la Région Alsace, de la Ville de Strasbourg et des Conseils généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Les provisions pour 2016 ont été reprises pour leur totalité, à savoir 15 000 €.

Les produits financiers se sont élevés à 195.84 €.

! **Les charges** de l'exercice 2016 se sont montées à 15 210.84 € contre 13 144.50 € en 2015.

Elles se décomposent en:

Prix distribués :	7 000.00 €
Coût des manifestations :	4 239.23 €
Coût de fonctionnement :	1 571.61 €
Site internet	2 400.00 €
Total :	15 210.84 €

! **Les provisions** constituées pour l'exercice 2017 sont fixées à 12 500 €, à savoir :

Prix de la Tolérance 2017 :	9 000.00 €
Prix Jeunes :	3 500.00 €

➤ **L'exercice se solde par une insuffisance de 564,00 € contre une insuffisance de 1 164.50 € l'exercice précédent.**

○ **Comptes de bilan 2016**

! **L'actif est composé :**

- du solde de nos comptes bancaires pour 42 458.24.24 €
- de charges constatées d'avance pour 1 244 €

! **Le passif comporte :**

- Le fonds de réserve de notre association qui se montait à 31 166.24 € après affectation de la perte comptable de l'exercice 2015
- les provisions pour charges de l'exercice 2017, à hauteur de 12 500 €
- des frais à payer pour 326 €
- des frais à payer pour 600 €
- l'insuffisance comptable de 2015 pour 1 164.50 €

➤ **Voir tableaux complets en pages suivante qui ont été distribués en séance.**

COMPTES ANNUELS 2016

ACTIF (€) au 31/12/2016**PASSIF (€)**

		Fonds de réserve au 31/12/15 :	31 166.24
		Insuffisance 2016:	- 564.00
			<hr/>
		<u>Fonds de Réserve au 31/12/2016</u>	30 602.24
<u>Soldes bancaires :</u> 500,00	42 458.24	<u>Provisions :</u>	12
<u>Charges constatées d'avance</u>	1 244.00	<u>Charges à payer</u>	600.00
Total de l'actif	43 702.24	Total du passif	43 702.24

CHARGES (€)**PRODUITS (€)**

<u>CHARGES TOTALES :</u>	15 210.84	<u>COTISATIONS :</u>	4 851.00
dont :			
Prix distribués	7 000 -		
<u>PROVISIONS pour 2017:</u>	12 500,00	<u>SUBVENTIONS :</u>	7 100,00
		- Région Alsace	3 100,00
		- Conseil Général 67	500,00
		- Conseil Général 68	500,00
		- Ville de Strasbourg	3 000,00
		<u>RECETTES : Total</u>	<hr/> 11 951.00
		PRODUITS FINANCIERS	195.84
Insuffisance 2016	- 564.00	Reprise provisions pour 2016:	15 000,00
Total	27 146.84	Total des produits	27 146.84

3. Approbation des comptes et quitus

Après avoir écouté les deux rapports présentés par le président et le trésorier, ainsi que le rapport sans réserve du contrôleur des comptes, lu par le trésorier, en l'absence de Jean-Bernard Roemer, l'Assemblée approuve à l'unanimité les comptes présentés et donne quitus au Conseil d'Administration et au trésorier pour leur gestion. Le président dit sa reconnaissance à l'assemblée pour sa confiance et remercie les membres du Bureau ainsi que le réviseur pour leur dévouement et leur disponibilité.

4. Désignation d'un réviseur

Le président propose ensuite de se prononcer sur le renouvellement à la fonction de réviseur de Jean-Bernard Roemer qui accepte. L'Assemblée approuve à l'unanimité.

5. Renouvellement du Conseil d'Administration

Le Président rappelle que les statuts prévoient le renouvellement par tiers d'une partie des membres tous les ans. Seulement 8 administrateurs sont concernés cette année. Le président ayant eu leur accord, il vous propose à l'assemblée de renouveler leurs mandats. Il s'agit de Jean-Paul Brion, Jean-Pierre Foltzer, Daniel Hoeffel, Annick de Montgolfier, André Pomarat, Roland Ries, Geneviève Rudloff et Bernard Vogler. Le président indiquant qu'il reste un siège à pourvoir conformément aux statuts, Benoît Stein se porte candidat. L'assemblée donne son accord à l'unanimité. Le Président remercie chaleureusement les 9 administrateurs réélus ou élu et remercie l'assemblée. Il rappelle qu'il appartiendra au Conseil d'administration de procéder à la désignation du nouveau Bureau lors de sa prochaine réunion à la rentrée.

6. Montant des cotisations.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée de maintenir le montant des cotisations pour 2016, soit 35 € pour les membres actifs, personnes physiques, 80 € pour les associations et organismes divers, personnes morales, 100 € minimum pour les membres bienfaiteurs et 10 € pour les moins de 25 ans. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Divers

Louis Oster invite les membres présents à lui faire des propositions pour la désignation du prochain lauréat du Prix de la tolérance (2018). Le président indique qu'il sollicitera à nouveau l'ensemble des membres au courant de l'été.

Aucune autre prise de parole n'étant souhaitée, le Président clôture l'Assemblée générale à 11h35 et invite les participants à un moment convivial pour partager le verre de l'amitié offert par l'Association.

Le Président,

Le Trésorier,

La Secrétaire,

Francis Hirn

Bernard Scharly

Albert Hamm